

AWARDS DES MÉDIAS SAISON 6

RÈGLES D'ATTRIBUTION

Les articles ci-dessous traitent des distinctions classées dans le tableau suivant :

PRIX DU PUBLIC				
1 Série Tv préférée 2022	2 Web Série préférée 2022	3 Reporter préférée 2022	4 Animatrice préférée 2022	
5 Animateur préféré 2022	6 Commentateur Sportif préféré 2022	7 Présentatrice de JT préférée 2022	8 Présentateur de JT préférée 2022	
9 Journaliste préféré 2022	10 Page sportive préférée 2022	11 Page culturelle préférée 2022	12 Émission préférée 2022	
13 Divertissement préféré 2022	14 Invité TV préféré	15 Émission étrangère préférée 2022	16 Top Trend Média 2022	17 Chaîne de télévision préférée 2022
PRIX DU JURY				
Liste à dévoiler en février 2023				

Art. 1. Les votes sont organisés par la plateforme Médiatude.

Art. 2. Les prix récompensent les choix du public (Internautes de Facebook) d'une part et d'un jury d'autre part.

Art. 3. Le public (Internautes de Facebook) plébiscite son préféré dans sa catégorie, pour ses accomplissements, ses performances et son comportement général durant l'année 2022. Le plébiscite d'un acteur des médias ou d'un média n'ayant pas exercé au courant de l'année 2022, sera annulé.

Art. 4. Excepté pour les catégories dans la classe **prix du jury**, les lauréats sont sélectionnés par le public (internautes de Facebook) dont la tranche d'âge varie de **13 ans à 65 ans et plus**. Ce sont des téléspectateurs, auditeurs, lecteurs... tous utilisateurs du réseau social Facebook.

Art. 5 : Le vote est **interdit** aux comptes Facebook créés en 2022

Art. 6. Le vote s'effectue **uniquement sur la page Facebook de Médiatude.**

La désignation émane :

A)

Les internautes désignent les **3 nominés** par catégorie en mentionnant leurs noms **dans un commentaire unique**. Ceux des candidats dont les noms ont les plus été mentionnés se retrouvent au second tour du vote après vérification.

-Les 3 candidats dont les noms reviennent le plus sont retenus par Médiatude. Les internautes sont à nouveau appelés à départager le TRIO pour enfin désigner le grand vainqueur par catégorie. Ce 2ème vote se fait en mentionnant en commentaire le **NUMÉRO attribué** à son candidat préféré.



B)

Les Lauréats de la **classe Prix du Jury** sont choisis après concertation d'un jury spécialisé. La catégorie **16** est désignée sur la base des chiffres récolté sur internet et du vote du public.

Art. 7. Dans le cas d'une égalité pour la première place après la fin de la procédure susmentionnée, les nominés qui sont à égalité reçoivent la distinction conjointement.

Art. 8.

- Le vote débute le 24 décembre 2022
- Pour chaque catégorie et dans l'ensemble des deux tours, le public dispose de **72 heures** maximum pour soumettre son choix.

Art.9. Pour chacune des **17 catégories** soumises au vote du public, Médiatude proposera les critères de présélection aux internautes.

Art. 10. Les lauréat(e)s reçoivent leur prix en personne lors d'une cérémonie organisée par Médiatude et ses partenaires.

Art. 11. La procédure de vote pour chacun des prix est supervisée par 03 observateurs indépendants et pourra être supervisée par chaque internaute à partir de son ordinateur, téléphone ou tablette.

Art. 12. Nonobstant ce qui précède, Médiatude peut – à tout moment et à son entière discrétion – écarter un ou des suffrages émanant du vote des internautes s'il se rend compte que des personnes ont eu un comportement reprochable (**spamming, utilisations de faux profils, injures...**) Dans ce cas, Médiatude n'est pas tenue de rendre publique sa décision, ni d'en informer le votant ou toute autre personne tierce.